



Conseil de la Ville

Règlement RV3542 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone H1716

La grille des spécifications applicable à la zone H1716, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout des classes d'usages « H7 - Habitation Trifamiliale isolée » et « H10 - Habitation Multifamiliale isolée » ainsi que des spécifications afférentes à celles-ci, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 28 avril 2026

(signé) Steven Blaney

Steven Blaney, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

(signé) Jean Leblond

Jean Leblond, président du conseil

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 28 AVRIL 2026



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
(Annexe)

Modifiée par:

RV3542				

H1716

Usage principal						Terrain desservi				Densité			Bâtiment principal						Implantation												
Usage autorisé	Nombre MIN de logement ou de chambre	Nombre MAX de logement ou de chambre	Nombre MAX de bâtiments en rangée	Sup. MIN de plancher (m²)	Sup. MAX de plancher (m²)	Largeur MIN (m)	Profond. MIN (m)	Sup. MIN (m²)	Sup. MAX (m²)	Densité nette MIN (log/ha)	Densité nette MAX (log/ha)	COS MIN (%)	Sup occup. au sol MIN (m²)	Sup occup. au sol MAX (m²)	Hauteur MIN étage	Hauteur MIN (m)	Hauteur MAX étage	Hauteur MAX (m)	Marge recul avant MIN (m)	Marge recul avant MAX (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul arrière MIN (m)	Marge recul arrière (%)							
H7						20	27	650									2	12,5	7,5		1	2	9								
H10	4	4				25	30	660									2	12,5	7,5		1	3	9								
Usage spécifiquement permis						Note terrain				Note densité			Note bâtiment						Note implantation												
Usage spécifiquement prohibé																															
Note usage																			Stationnement étagé ou souterrain												
																									Note générale						